



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

Mairie
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 03/04/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 10/04/2018

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le

25 AVR. 2018

ID : 033-213301435-20180410-CA17BP182018_08-BF

Délibération CA17/BP18 n° 2018 - 08

Mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois avril deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurator(s) : Gilles THIBAUD *procurator* à Alain TABONE
Sylvie AMAN *procurator* à Maribel ROBERT SOARES
Jean-Paul SCHAUS *procurator* à Denis RICHARD

Absent(s) excusé(s) : Sylvie AMAN - Gilles THIBAUD - Jean-Paul SCHAUS

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGETS ANNEXES 2018
DU CCAS ET DE LA HALTE NAUTIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-2,

Vu les crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 05 mars 2018 et du 12 mars 2018,

Monsieur le Maire rappelle que :

1. Considérant que la commune a confié au CCAS l'organisation et la prise en charge financière des repas de fin d'année, l'achat des présents aux aînés et aux enfants du personnel et des élus ;
Attendu que pour équilibrer le budget CCAS 2018, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre.
2. Considérant que les besoins de financement des intérêts des emprunts et des dotations aux amortissements, du Budget annexe de la Halte Nautique 2018, ne peuvent être couverts par la cotisation d'appointement et qu'une augmentation rationnelle de cette dernière ne couvrirait pas ces besoins.
Attendu que pour équilibrer le budget de la Halte Nautique 2018, il est nécessaire de voter une nouvelle subvention d'équilibre.

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le

25 AVR. 2018

ID : 033-213301435-20180410-CA17BP182018_08-BF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** une subvention d'un montant de 5 768,75€ au Budget CCAS 2018,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657362 du budget primitif 2018 de la commune et au compte 7474 du budget du CCAS 2018.

- **VOTE** une subvention d'un montant de 2 500€ au Budget Halte Nautique 2018,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657364 du budget primitif 2018 de la commune et au compte 7474 du budget de la Halte Nautique 2018.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE